



& L'eau, ressource vitale patrimoine commun

Enjeux multiples et initiatives pour la transition

Rédigé à partir du site de l'Agenda 2030 en France www.agenda-2030.fr
et des interventions issues des Rencontres de l'Écoterritorialité
du 24 mars 2019 (signalées par la pastille ci-contre).



L'eau est au cœur de multiples enjeux faisant écho aux 17 Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015 par les pays membres de l'ONU. En quoi ces enjeux appellent-ils de nouvelles manières de penser et d'agir ? Où en est-on en France ? Dans les territoires, des dynamiques qui contribuent à la transition socioécologique visent à préserver l'eau en tant que ressource vitale et patrimoine commun. La 2^e édition des Rencontres de l'écoterritorialité, organisée le 14 mars 2019 par VetAgro Sup et la Plate-forme 21, a permis d'en montrer quelques exemples.

L'eau : une ressource naturelle rare et finie dans un monde qui consomme... sans fin ?

S'il y a une ressource dont nous ne risquons pas de manquer, c'est bien l'eau !

C'est ainsi qu'on percevait l'eau jusqu'au milieu des années 1990, avant qu'une prise de conscience conduise à une vision totalement inversée : celle d'une ressource rare non renouvelable, sur une planète qui se réchauffe, dont la population en constante augmentation consomme toujours plus.

Rare, cher, voire inaccessible pour certains, l'or bleu sera de plus en plus source de convoitise et de conflits. Il est urgent de repenser notre rapport à l'eau, à sa gestion et à ses usages, pour mieux la préserver et la partager.

Eau douce disponible : seulement 0.26 % de l'eau de la planète bleue

Certes, la planète bleue ne manque pas d'eau, mais 97 % de cette eau est salée et la majeure partie des 2,24 % d'eau douce est indisponible ou inaccessible, retenue dans les calottes glaciaires ou dans des zones terrestres profondes. L'eau douce disponible ne constitue au final que 0,26 % de l'eau présente sur la planète, soit une part infime.

Autre handicap : un tiers des réserves d'eau douce accessibles se situe à deux endroits du globe seulement : 20 % au Canada, 12 % dans le lac Baïkal en Sibérie, lac particulièrement profond et pollué, pris par les glaces 8 mois sur 12.

Une demande en eau qui explose

L'ONU observe que l'utilisation de l'eau dans le monde augmente de 1% par an depuis les années 1980. Liée à la croissance démographique, au développement socio-économique et à la tendance des modes de consommation, cette hausse devrait se poursuivre au même rythme jusqu'en 2050 : on utilisera alors 20 % à 30 % de plus d'eau qu'aujourd'hui. D'ici à 2050, au moins une personne sur quatre vivra probablement dans un pays touché par une pénurie chronique ou récurrente d'eau douce.

En parallèle, l'ONU observe une forte hausse des conflits liés à l'eau : elle en dénombrait 94 entre 2000 et 2009, et presque trois fois plus entre 2010 et 2018.

Trop ou pas assez d'eau : quand le changement climatique s'en mêle

Le changement climatique a un impact fort sur le cycle de l'eau (sécheresses, inondations, qualité de l'eau, fonte des glaces, élévation du niveau des mers...). Il se traduit déjà par une hausse du nombre de catastrophes naturelles, dont 90 % sont liées à l'eau.

Si des pays manquent d'eau, d'autres sont confrontés aux inondations. Celles-ci représentent 70 % des décès liés à des catastrophes causées par des aléas naturels.

Statut de l'eau : une longue attente jusqu'au patrimoine commun de la nation



La question du statut de l'eau a longtemps été éludée. Tout était pourtant bien parti avec les Romains. Frontin, premier *curator aquarum* considérait que l'eau appartient à tous et doit être accessible à tous gratuitement.



Puis, l'idée est balayée par la monarchie française. L'eau devient propriété du roi, qui garde la main sur les fleuves et grandes rivières et délègue le reste aux seigneurs. Les citoyens n'ont aucun droit et il n'y a aucune réglementation sur l'eau, le roi étant libre de gérer son domaine comme il l'entend.

Au XVII^e siècle, avec l'édit de Moulins, Colbert rend le domaine de la couronne – dont l'eau – imprescriptible et inaliénable : on ne peut faire commerce de l'eau. Celle-ci n'est d'ailleurs considérée qu'en tant que voie de communication. On ne parle pas de qualité et encore moins d'écosystème !

A suivre, page 2



Les grands défis de l'eau à l'horizon 2030 qui fédèrent et mobilisent à travers le monde

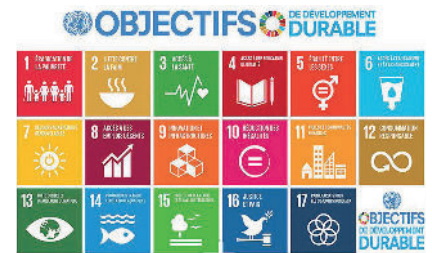
En 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Parmi ces derniers, l'ODD 6 est dédié à l'eau. Mais, la question de l'eau se décline dans tous les ODD du fait de leur interdépendance et se traduit par une grande diversité de défis à relever.

En 2015, les États membres de l'ONU se sont engagés à atteindre 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, pour assurer la transition vers un développement sobre, une société apaisée et l'éradication de la pauvreté (cf. *DD'scope n°6*). Ces objectifs sont issus de trois ans de coconstruction entre États, acteurs publics et privés, ONG et organisations de la société civile.

Au cœur de l'ODD 6, l'eau questionne également tous les ODD

A l'instar du changement climatique, auquel elle est intimement liée, l'eau est au cœur d'une des crises les plus graves que l'humanité devra affronter les prochaines décennies. L'ODD 6 lui est consacré et concerne tous les pays : il vise à «Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau».

L'ODD 6 se décline en 8 sous-objectifs, traitant de gouvernance, de coopération, d'universalité et d'équité d'accès à l'eau et à l'assainissement, de qualité, d'utilisation rationnelle et de gestion intégrée de l'eau, de préservation des écosystèmes (cf. schéma page 3). La question de l'eau se décline aussi dans tous les domaines importants pour la transition socioécologique sur lesquels portent les 16 autres ODD.



Renvoyant à notre devenir commun face à des défis économiques, écologiques et sociaux majeurs, les ODD appellent à agir dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat, les solutions à mettre en œuvre nécessitant forcément des démarches collectives.



Statut de l'eau... (suite)

A la Révolution, deux thèses s'affrontent sur le statut de l'eau : une thèse libérale, faisant de l'eau la propriété de celui qui détient le foncier où elle se situe ; une thèse plus sociale, considérant l'eau comme un *bien commun* devant appartenir à l'État pour une mise à disposition des usagers. Mais la question du statut de l'eau ne sera pas tranchée avant 200 ans...

La première grande loi sur l'eau, du 8 avril 1898, ignore le sujet. Elle organise la compatibilité des usages de l'eau avec la révolution industrielle, par un système d'autorisations : *la police de l'eau*. Elle traite surtout des aspects sanitaires et veille à assurer l'accès des agriculteurs à l'eau.

Le 16 décembre 1964, la *loi relative au régime et à la répartition des eaux, et à la lutte contre leur pollution* marque une étape clé, mais ne traite pas du statut de l'eau. Elle fixe des objectifs de qualité par cours d'eau dans les départements et apporte une innovation majeure, faisant toujours référence dans le monde et reprise dans le cadre de la Directive Européenne sur l'Eau : **la territorialisation de l'eau**. La loi de 1964 définit six bassins hydrographiques gérés par un organisme consultatif

(comité de bassin) et un organisme exécutif (agence de l'eau). Le législateur ne perçoit plus l'eau comme une *bien mobilier* (chose sans valeur) mais comme une *ressource*, c'est-à-dire qu'il lui reconnaît une plus-value économique.



Enfin, la loi du 3 janvier 1992 donne un statut à l'eau et répond de façon originale aux thèses de la Révolution : ***l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Chacun a droit à l'usage de l'eau et à l'accès à l'eau potable de qualité à un coût acceptable.***

La notion de *patrimoine* sous-tend : la **responsabilité** de celui qui est à sa tête ; la **transmission aux générations futures** des droits qui y sont attachés ; une **valeur pas seulement économique** (contrairement à la notion de *ressource*), **mais aussi sociale, culturelle et environnementale**. L'eau est propriété de la Nation, pas de

l'État, ce qui écarte la thèse de la nationalisation. Mais le propriétaire est un interlocuteur difficile à rencontrer : la Nation, c'est tous les citoyens réunis par leur volonté de vivre ensemble sur un territoire commun, avec des valeurs communes. Quand la Nation est désignée propriétaire par la loi, le droit public fait de l'État son débiteur (ce sera sans doute aussi le cas, demain, des collectivités territoriales). C'est pourquoi la loi de 1992 a instauré un régime de réglementation des usages qui prévoit le droit pour chacun d'accéder à l'eau pour un usage ordinaire individuel, et une demande d'autorisation à l'État pour tout usage s'étendant au-delà.

La façon dont la Nation gérera ce patrimoine commun est une question cruciale pour l'avenir de l'eau, renvoyant au contrôle des autorisations données, ou pas, par l'État. Quant à la protection pénale et civile de l'eau, le code civil a intégré en 2017 un nouveau chapitre : « *De la responsabilité écologique* ». Un travail considérable reste à faire pour que ces orientations puissent être mises en musique par les juges.

Source : intervention de Philippe Boucheix, Maître de conférences à l'École de droit Université Clermont Auvergne

France : trois priorités pour progresser vers la réalisation de l'ODD 6

Dans son *point d'étape 2018* sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la France présente ses avancées en vue d'atteindre l'ODD6 et ses insuffisances. Si cinq des huit sous-objectifs de cet ODD sont quasiment réalisés, trois exigent encore des efforts importants :

- **Améliorer la qualité de l'eau et lutter contre les émissions de polluants dans l'eau (6.3)**

La qualité de l'eau s'est beaucoup améliorée, notamment grâce à une meilleure maîtrise des rejets industriels et des rejets d'eaux usées. En 2016, 63 % des eaux de surface et 70 % des eaux souterraines répondaient aux normes de qualité pour les principaux polluants. Néanmoins, les pollutions diffuses d'origine agricole restent une préoccupation majeure pour la reconquête de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

- **Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques (6.6).**

Cet objectif s'inscrit dans celui fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, de reconquête du « bon état » des masses d'eau. La surveillance des écosystèmes et la détection des polluants en laboratoire, comme le contrôle des rejets de polluants et la restauration des écosystèmes aquatiques, ont bien progressé.

Mais la maîtrise des pollutions diffuses et des déficits quantitatifs reste insuffisante.

- **Gérer durablement les ressources en eau (6.4)**

Malgré des décennies de progrès pour économiser et recycler l'eau, en particulier dans l'industrie et l'agriculture, le prélèvement dépasse largement les ressources disponibles en eaux superficielles et souterraines dans certaines régions.

Le changement climatique risque fort de renforcer ce déséquilibre et de l'étendre à d'autres régions, avec une diminution potentielle de 10 à 30 % des débits des cours d'eau en été et un impact sur les aquifères. Il influera également sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques.

En 2017, la France a lancé un plan d'action pour la sobriété des usages de l'eau et autorisé le recours au stockage de l'eau, s'il est évalué utile et durable.



Schéma réalisé à partir des données du site de l'Agenda 2030 en France www.agenda-2030.fr, (dont « rosace » du Cerema).

L'eau : un enjeu transversal justifiant une gestion intégrée de la ressource

Enjeu transversal, l'eau touche à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation, à l'éducation, à l'environnement, au climat. Un tour d'horizon des relations à l'eau des ODD permet de constater la diversité des enjeux et leurs imbrications. La France est engagée en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Pour assurer la pérennité des ressources en eau, la GIRE intègre à l'échelle d'un territoire cohérent, les multiples parties prenantes, usages et enjeux. Une gouvernance participative permet la prise en compte de leurs interactions et interdépendances.

ODD et eau : où en est-on en France ?

Le tour d'horizon qui suit présente la situation de la France pour chaque ODD dans son interrelation avec l'ODD6 : éléments de diagnostic, chiffres clés, politiques, références. Il est issu d'une [animation](#) du Cerema visant à faire comprendre ces interrelations.

1 ZÉRO PAUVRETÉ



Garantir un accès à l'eau potable et à l'assainissement à un coût acceptable pour tous

- En France, 99 % de la population est raccordée à un approvisionnement public en eau potable et a accès à des équipements d'assainissement.
- Le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous est inscrit dans le code de l'environnement.
- La loi de 2013, visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau (cf. encadré ci-contre), interdit de couper l'eau d'une résidence principale, même en cas d'impayé.

2 ZÉRO FAIM



Massifier les pratiques agricoles sobres en eau et en produits phytosanitaires

- Les *projets de territoires* peuvent favoriser la concertation locale sur les usages de l'eau en agriculture, secteur économique le plus dépendant de cette ressource et exposé à de sévères conflits d'usage dans certaines régions.
- Le projet agroécologique promeut des pratiques pour préserver la ressource en eau (agriculture biologique, mobilisation des filières et des territoires, initiative [4 pour 1000](#), agroforesterie).
- Le rapport CGAAER de 2017 «*Eau, agriculture, changement climatique - Statu quo ou anticipation ?*» indique que l'irrigation n'est pas à considérer comme un simple facteur de production, mais comme un facteur de durabilité et de prévention des risques, et une condition essentielle de réussite de la transition agroécologique.
- La France entend peser sur la renégociation de la Politique Agricole Commune post 2020, en faveur de systèmes de production plus protecteurs des écosystèmes.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Restaurer et garantir la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau potable

- La qualité de l'eau fait l'objet d'importants progrès en France, qui ont permis d'améliorer la santé de la population.
 - Le PNSE (Plan National Santé Environnement) comprend des actions pour surveiller et réduire les micropolluants.
- Pour garantir la qualité sanitaire des eaux potables à long terme, des périmètres de protection de captages sont instaurés autour des prises d'eau, dans lesquels des règles visent à protéger la ressource des risques de pollutions accidentelles. Pour restaurer et garantir la qualité des eaux, des aires d'alimentation de captages peuvent être définies pour prévenir les risques liés aux pollutions chroniques (nitrates, pesticides...).
- Le code de l'environnement énonce que la gestion durable de la ressource en eau doit satisfaire en priorité l'objectif de salubrité et de sécurité publique. Comme pour les eaux de baignade ou conchylicoles, la production d'eau potable ou la mise en marché d'eau en bouteille obéit à des règles soumises au Code de la Santé publique et contrôlées par l'Agence Régionale de Santé.
 - Une mission interministérielle a été chargée d'évaluer la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Une 2e stratégie nationale a été lancée en septembre 2019, pour réduire au maximum la contamination de l'environnement et l'exposition de la population à ces substances.

Tarification sociale de l'eau : de l'expérimentation au Sénat

Lancée par la loi « Brottes » de 2013 et prolongée jusqu'en 2021, cette expérimentation sur la tarification sociale de l'eau vise à identifier des solutions adaptées aux différentes situations des usagers, à évaluer ses impacts sur les usagers et ses coûts pour la collectivité.



47 collectivités territoriales participent. Dispositifs testés : aide au paiement de la facture d'eau et d'assainissement (ex : «*chèque eau*»); modulation tarifaire de la part variable (m³ consommés) ou fixe (abonnement) ou par tranches de consommation (dont la première parfois gratuite); utilisation renforcée du Fonds de Solidarité Logement; financement par la collectivité de tout ou partie de l'aide attribuée au paiement des factures d'eau. Le Projet de Loi sur les collectivités, examiné au Sénat à la rentrée 2019, comprend une [mesure pour la généralisation de la tarification sociale de l'eau](#) à destination des populations les plus modestes.

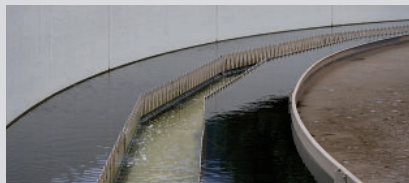


Stations d'épuration : au-delà du traitement de l'eau, des usines à ressources pour le territoire

L'économie circulaire révolutionne le regard porté sur les stations d'épuration, par la valorisation de leurs sous-produits : récupération de la chaleur des eaux usées pour chauffer des bâtiments, production de biométhane réinjecté dans le réseau, recyclage des eaux pour arroser les espaces verts ou irriguer les cultures, recyclage de l'azote et du phosphore des résidus d'épuration pour la fabrication d'engrais... et même, production de plastique grâce à certaines bactéries.

Les options sont nombreuses pour rendre les stations rentables et générer de nouvelles ressources pour les collectivités, tout en contribuant à la transition énergétique et écologique.

Source : colloque «*La station d'épuration du futur, maillon de l'économie circulaire*» (Agence de l'Eau RMC, Lyon 2016).



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Sensibiliser et éduquer sur la ressource en eau et sa préservation

- Après un premier plan triennal de généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable réussi (2004), l'État conduit un 2^e plan pour inciter à protéger l'eau et éviter son gaspillage.

5 ÉGALITÉ DES GENRES



Promouvoir les emplois liés à l'eau et à l'assainissement, pour les femmes

- Les professions vertes directement liées à l'environnement et celles dites « verdissantes » restent très masculines. La part des femmes augmente néanmoins et des entreprises s'engagent dans ce sens, notamment dans le cadre de leur politique de RSE.

7 ÉNERGIES RENOUVELABLES



Préserver la flexibilité de l'hydroélectricité et développer de nouvelles filières

• Première source d'électricité renouvelable du mix énergétique français, l'hydroélectricité participe à la sécurité d'approvisionnement national. Sa grande réactivité vis-à-vis des sollicitations du système en fait un outil indispensable pour les réseaux, a fortiori dans un contexte de développement d'énergies plus variables. Cependant, les infrastructures hydrauliques portent préjudice aux écosystèmes. Des solutions sont à rechercher pour concilier ces usages et les besoins des milieux aquatiques.

- Les hydroliennes fluviales et surtout la production de biogaz par les stations d'épuration des eaux usées sont d'autres pistes de développement d'énergies renouvelables.

8 TRAVAIL DÉCENT & CROISSANCE



Développer l'ingénierie de l'eau comme composante de l'économie verte

- Les professions vertes et celles dites « verdissantes » représentaient 15 % des emplois en 2012. Les concepts d'emploi et d'économie verte ont été clarifiés par l'observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte.

9 INNOVATION & INFRASTRUCTURES



Développer les techniques et systèmes économes en eau (cf. exemples dans les encadrés ci-dessous)

- Le génie écologique, associé au génie civil par exemple, propose des alternatives favorisant les capacités de résilience écologique des écosystèmes. Les solutions fondées sur la nature portent plutôt sur l'approvisionnement en eau, en gérant les précipitations, l'humidité et le stockage, l'infiltration et la transmission de l'eau.

Solutions fondées sur la nature : des solutions prometteuses

Les Solutions fondées sur la Nature sont des « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Inspirées et soutenues par la nature, utilisant ou imitant ses processus, ce sont des solutions « sans regrets » (sans impacts négatifs), économiques, à bénéfices multiples.

Elles regroupent trois types d'actions :

- préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- restauration d'écosystèmes dégradés ou création d'écosystèmes.

Source : [IUCN](#)



Quand industrie, collectivité et agriculteurs s'allient ...



L'Association des irrigants « ASA Limagne Noire » mène un projet d'économie circulaire ambitieux. Son réseau alimente 700 hectares de terres agricoles à partir des eaux recyclées.

Le processus se déroule en deux phases :

- en avril-mai, épandage de 200 000 m³ d'eau issu du lavage des betteraves à la Sucrerie de Bourdon ;
- puis de mai à septembre, après mise en lagunage, irrigation à partir des eaux traitées par la station d'épuration des Trois Rivières (1 000 à 1 400 m³/h et 18 000 à 25 200 m³/jour en pointe).

Source : visite organisée lors des Rencontres de l'Écoterritorialité -14 mars 2019.



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Limiter et contrôler les tensions de la ressource en eau

• La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 soumet les prélèvements d'eau dans le milieu naturel à déclaration ou autorisation préalable. La régulation des prélèvements entre Régions est donc effectuée par les services de l'État qui délivrent les autorisations et déclarations. La coordination nationale de cette politique permet un partage équilibré des ressources entre les usages et la limitation des prélèvements.

11 VILLES DURABLES



Désimperméabiliser les villes et gérer les risques d'inondation en ville

• Un ensemble de textes encadrent les risques inondations et la gestion des milieux. Les documents d'urbanisme permettent de concilier les enjeux de développement urbain, de protection des ressources en eau et la gestion des risques inondation.

• Le génie écologique inspire de nouveaux aménagements (jardin de pluie, chaussée poreuses ou chaussées réservoirs, toitures végétalisées, noues...). Par exemple, la création d'ouvrages de protection contre les inondations est, si possible, remplacée par des solutions fondées sur la nature (ex : évitement d'obstacles pour dissiper l'énergie des cours d'eau dans le déplacement des graviers et sédiments plutôt que dans l'érosion).

• Les écoquartiers et bâtiments HQE intègrent les questions de gestion durable et d'évacuation de l'eau.

12 CONSO & PRODUCTION RESPONSABLES



Réduire l'empreinte eau des ménages et des entreprises

L'empreinte eau est le volume d'eau utilisé durant le cycle de vie d'un produit, de l'extraction de ses matières premières jusqu'à son élimination. L'empreinte eau d'une personne, d'un service, d'un territoire s'évalue en additionnant les empreintes eau des produits et services qu'ils consomment sur un temps donné.

• Les quartiers, écoquartiers et bâtiments à haute qualité environnementale intègrent des objectifs liés à la consommation d'eau, à l'instar des démarches d'écoconception et d'écoconception.

• Le développement de comportements et de techniques économes en eau est encouragé par de nombreuses organisations.

13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Prévenir l'impact du changement climatique sur l'assainissement et la ressource en eau

En 2017, la France a lancé un plan d'action pour la sobriété des usages de l'eau, face aux risques d'aggravation et de multiplication des déséquilibres liés au changement climatique. L'étude

«Explore 2070» a montré que le débit des cours d'eau risquait de se réduire de 10 à 30 % l'été. Au-delà du renforcement des conflits d'usage, la baisse d'eau dans les cours d'eau et nappes, donc dans les milieux aquatiques, peut réduire la résilience des écosystèmes et ainsi, pénaliser la gestion durable de l'eau à long terme.

• En 2018, un rapport de l'Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques a montré que les services rendus par les milieux humides et aquatiques continentaux pouvaient être fortement impactés par le changement climatique.

• Pour développer la résilience des territoires, la France veut développer l'ingénierie des écosystèmes et les solutions fondées sur la nature en complément des solutions «grises».

Dans cette perspective, la restauration des sols est un axe fort pour en développer les capacités de stockage en eau. C'est une solution naturelle et efficace face aux fortes sécheresses et périodes de fortes précipitations.

Pour réussir, il conviendra de désimperméabiliser pour favoriser l'infiltration des eaux, de modifier certaines pratiques culturelles et de continuer à restaurer les zones humides.

Dordogne 2050 : une démarche prospective à l'échelle d'un bassin pour trouver des solutions



En 2012, les acteurs du bassin de la Dordogne demandent à EPIDOR (Établissement public territorial du bassin de la Dordogne) de leur fournir, plutôt qu'un nouveau diagnostic, des solutions pour l'avenir du bassin, au vu de son évolution démographique (vieillesse, paupérisation) et du changement climatique.

Pour passer du diagnostic aux solutions, le choix s'est porté sur la réalisation d'une étude prospective, avec deux postulats :

• les solutions aux problèmes de l'eau se trouvent dans les politiques d'aménagement (énergie, agriculture, tourisme...) du territoire, pas dans les cours d'eau ;

• on ne peut parler de projet de territoire sans le construire avec ses acteurs, surtout sur un bassin de 25 000 km².

La méthode retenue est celle dite «du projet urbain à grande échelle». Elle permet de construire un projet avec les habitants pour considérer les multiples enjeux, selon une approche pluridisciplinaire (hydrologie, géographie humaine, urbanisme, agronomie). L'étude comprend trois phases :

1- Cartographie des enjeux du bassin sous deux angles (eau et territoire ; vivre et travailler dans le bassin)

2- Enquête auprès de plus de 2 000 personnes pour vérifier que l'énoncé des enjeux répond à la perception et au vécu des habitants. Animation d'ateliers pour faire remonter des projets démonstrateurs, qui mis en relation, constitueront un plan guide.

3- Définition du plan d'actions comme guide stratégique pour anticiper le réchauffement climatique et ses effets, à l'horizon 2050.

Source : intervention de Roland Thieleke, Directeur adjoint d'EPIDOR



La prospective invite à construire les futurs auxquels on aspire. Notre vision du monde et de notre place dans celui-ci détermine notre capacité à agir.
C. Dartiguepeyrou (Rencontres de l'Écoterritoir 2017)



14 VIE AQUATIQUE **Limiter et contrôler les tensions de la ressource en eau**

80 % des pollutions marines sont d'origine tellurique, mais il peut arriver que dans l'autre sens, des macro-déchets ou hydrocarbures provenant de la mer polluent les eaux littorales.

- Le site [Cedre](#) met à disposition des acteurs des données d'accidentologie et sur les moyens de luttes.



15 VIE TERRESTRE **Restaurer les capacités de stockage et d'épuration des sols et des milieux**

Les milieux humides et aquatiques continentaux recouvrent de milieux naturels et artificiels très variés. Les milieux potentiellement humides couvrent environ 23% du territoire métropolitain.

- La moitié des zones humides françaises a disparu entre 1960 et 1990, en raison de l'urbanisation et du drainage des terres. Une meilleure (re)connaissance de l'intérêt de ces zones a permis ensuite de ralentir la tendance. Cependant, les zones humides et aquatiques font partie des écosystèmes les moins bien conservés en France, ce qui les place au cœur des enjeux de conservation.
- La loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages renforce le rapprochement entre la politique de l'eau et celle de la biodiversité, par un soutien accru des agences de l'eau aux projets de restauration des écosystèmes et la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, chargée de l'exercice de la police de l'eau et de la police nature.



16 PAIX & JUSTICE **Renforcer l'efficacité de la police de l'eau et des services publics associés**

- A travers la police de l'eau mise en place depuis 1992, la France a instauré un système de contrôle efficace et responsable. Toute personne peut demander accès à la ressource en eau de façon équitable. La sensibilisation des juges du tribunal administratif sur ces sujets est grandissante et concourt également à garantir un traitement efficace et universel des procès-verbaux.



17 PARTENARIATS POUR LES ODD **Poursuivre la gouvernance de l'ensemble des acteurs de l'eau, promouvoir le savoir-faire français dans le domaine de l'eau**

- A travers les comités de bassin et comité locaux de l'eau, la France a quasiment atteint le sous-objectif 6.5 relatif à la mise en œuvre d'une

gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux. Mais la mise en synergie des politiques publiques sectorielles (eau, urbanisme, énergie, agriculture, transports...) reste à améliorer.

- La France aide de nombreux pays à mettre en œuvre les principes de la gestion équilibrée de l'eau et de la gestion par bassin et elle apporte son concours à des projets.

Les « communs » : un mode d'organisation pour gérer durablement des biens communs



Après étude de nombreux cas réels de *Commons*, Elinor Oström (prix Nobel d'économie 2009) a observé que les communautés d'individus arrivent, dans certains cas, à de meilleurs résultats que le marché ou l'État pour gérer l'exploitation de ressources communes. La connaissance locale acquise par l'expérience est souvent un atout pour définir des règles de gestion efficaces.

Les « communs » se caractérisent par 3 éléments constitutifs :

- 1 - une ressource matérielle ou immatérielle partagée ;
- 2 - une communauté d'acteurs liés à cette ressource, qui se partagent des droits et obligations pour y accéder et l'utiliser ;
- 3 - une gouvernance (équipe large ou restreinte) qui garantit le respect de ces droits et obligations et les fait évoluer si besoin pour assurer l'existence à long terme de la ressource.

Les « communs » n'ont pas vocation à remplacer le domaine public, ni à se généraliser à toute ressource. Certaines d'entre elles s'y prêtent plus que d'autres : terres, pêcheries, forêts, nappes phréatiques, systèmes d'irrigation...

Bassin de la Loire :

l'intendance du territoire, une intermédiation qui contribue à la gestion intégrée de l'eau



L'histoire du bassin de la Loire montre qu'il aura fallu 27 ans (1988-2015), dont 21 ans de dialogue, pour passer d'une situation de conflit à un consensus sur la gestion intégrée de l'eau : en 1989, 10 000 personnes manifestaient sur le site de la Fare (43) contre la construction de barrages ; en 2005, la création de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a permis le débat autour des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) approuvé en 2015, et a abouti à la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

Ce débat a permis de construire une culture commune et d'avancer vers la gestion intégrée du cours d'eau, aujourd'hui in-

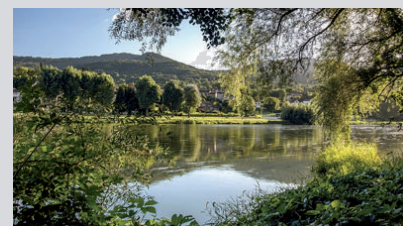
tegrée dans le SAGE. Cette réussite tient beaucoup aux rôles de la CLE et du Comité de bassin des différentes commissions territoriales dans lequel le dialogue a été maintenu entre élus, associations, industriels, agriculteurs...

Le consensus reste cependant fragile et les impacts du changement climatique créeront probablement de nouvelles tensions. Pour le maintenir, il faudra continuer sur la même lancée : dialogue, confiance, attention collective portée aux enjeux pour chacun, mais aussi expérimentations et actions de gestion sur le terrain pour en montrer les résultats.

Pour conduire ces actions, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) – mais aussi

d'autres structures – assure un rôle d'intermédiation appelé «*intendance du territoire*» (cf. [DD'scope n°2](#)). Il consiste à mobiliser, par des accords volontaires, l'ensemble des parties prenantes d'un territoire pour prendre soin du patrimoine naturel, dans une logique de coresponsabilité.

Source : intervention de Pierre Mossant
Directeur du CEN Auvergne



Pour aller plus loin...

Sites Internet

• **Centre d'Information sur l'Eau (CIEAU)**
Connaissances pour comprendre les défis de l'eau et faire connaître le métier de ceux qui apportent des solutions pour une eau durable. Pour tout savoir sur l'eau, les services de l'eau, l'eau et la santé, l'eau et la transition écologique.

• **Eau France**
Service public d'information sur l'eau. Données, publications, chiffres-clés sur l'eau, informations générales sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et leurs usages, l'eau potable et l'assainissement, les pressions et risques exercés sur les milieux aquatiques et la politique publique de l'eau pour une gestion durable de l'eau.

• **Insee : indicateur de suivi de l'ODD6**
Présentation des indicateurs de suivi de l'ODD6 et des données disponibles à ce jour au niveau national.

• **Eau, Bio & Territoires (FNAB)**
Outils et informations utiles à la réflexion et à la mise en œuvre de projets autour du développement de l'agriculture biologique dans les territoires, pour la protection de l'eau et le développement durable en général.

• **Observatoire de l'Eau (49) : le statut juridique des cours d'eau**
Si l'eau fait partie du patrimoine commun et que son usage appartient à tous, le lit et les berges des rivières ont différents propriétaires.

• **Agence Française pour la Biodiversité**
Portail technique de l'AFB. Ressources et informations scientifiques et techniques, notamment sur l'eau, destinées aux professionnels concernés par la biodiversité.

• **Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales**
Sur le site de cette association qui promeut la gestion durable et intégrée des eaux pluviales : fiches techniques, de cas et de sensibilisation, vidéos, études...

Ouvrages et guides



• **Guide GEMAPI 2018**
Les contours de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) expliqués simplement, pour faciliter l'appropriation par les acteurs et l'explication auprès des citoyens.
Cerema, 59 p., 2018.



• **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
Enseignements tirés d'expériences de collectivités pionnières dans la prise de compétence GEMAPI : gouvernance, stratégie, financement, mise en œuvre concrète de la compétence.
Cerema, 5 fiches disponibles au 01/09/19 (7 autres à venir).



• **Économie et partage des ressources en eau**
Les espaces urbains offrent un potentiel d'économies et de partage de la ressource et les collectivités ont un rôle-clé à jouer pour impulser des changements de pratiques. Connaissances, expériences, méthodes et outils.
Cerema, 2 fiches disponibles au 01/09/19 (8 autres à venir)



• **Vers la ville perméable : comment désimperméabiliser les sols ?**
Guide technique à l'attention des collectivités et maîtres d'ouvrages : outils et méthodes pour appliquer la disposition sur la désimperméabilisation du SDAGE Rhône-Méditerranée.
Cerema/DREAL Auv-Rhône-Alpes/Agence de l'eau RMC, 64 p., 2017.

Rapports

• **Point d'étape 2018 de la France sur l'ODD 6**
Rapport sur ses avancées de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17), élaboré pour le Forum politique de haut niveau de juillet 2018 à l'ONU.
Ministère de la Transition écologique et solidaire / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 125 p., 2018.

• **Eau, agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation ?**
Synthèse et recommandations, CGAAER, 66 p., 2017.

Études et articles

• **L'économie circulaire dans le petit cycle de l'eau : la réutilisation des eaux usées traitées**
Synthèse, Institut National de l'Economie Circulaire, 16 p., 2018.

• **L'intendance du territoire : une alternative à la gouvernance néolibérale pour la conservation de la biodiversité dans les espaces naturels ?**
A. Rivaud et B. Prévost, Développement durable et territoires, Vol. 9, n°3, nov. 2018.

• **Traditions et évolutions dans l'étude des communs**
Article. F. van Laerhoven et E. Ostrom, « Traditions et évolutions dans l'étude des communs », Revue de la régulation, 14 | 2e semestre / Autumn 2013

• **Le retour des communs - Sources et origines d'un programme de recherche**
Article. B. Coriat, Revue de la régulation, 14 | 2e semestre / Autumn 2013.